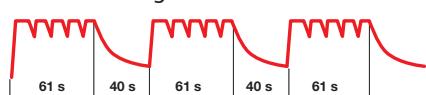


EN CAS DE DANGER OU D'ALERTE

Début d'alerte



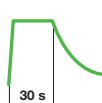
Signal d'ALERTE



Fin de l'alerte



Signal de FIN D'ALERTE



CONSIGNES À RESPECTER



Écoutez la radio 97.9 ou 98.9 R'Méribel et Radio France Bleu Pays de Savoie 103.9



Abritez-vous dans les étages



Mettez-vous à l'abri



Coupez le gaz et l'électricité



Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

POUR DONNER L'ALERTE SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- **Pompiers:** 18 ou 112
- **Samu:** 15 ou 112
- **Gendarmerie nationale:** 17
- **Mairie des Allues**
 - > Services administratifs : 04 79 08 61 04
 - > Services techniques : 04 79 08 98 20
 - > Service technique d'astreinte : 06 29 66 86 31

Directeur de la publication: Thierry Monin
Comité de rédaction: services de la Mairie, Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
Conception graphique et maquette: www.thuria.com
Crédit photo: JM Gouédard, Météo France, A. Prudhon, ANEMA, IRMA, SDIS 73, V. Thiébaut
Illustrations: PRIM.NET, Pamplemousse, JB Consultant, L. Broissard
Téléchargeable sur: www.mairiedesallues.fr

coeur ouvert

le dossier municipal de la commune des Allues

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

**LES BONS RÉFLEXES
FACE AU DANGER !
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

SOMMAIRE

■ Page 2

Le mot du maire

■ Page 3

Pour en savoir plus

Le risque majeur

■ Page 4

L'alerte

■ Page 5

Les bons réflexes

■ Pages 6 et 7

En cas de risque majeur

■ Pages 8 et 9

Crue torrentielle et inondation

■ Pages 10 et 11

Plan d'évacuation de la Chaudanne

■ Pages 12 et 13

Avalanche

■ Pages 14 et 15

Mouvement de terrain

■ Page 16

Séisme

■ Page 17

Risques météorologiques

■ Page 18

Accident nucléaire

■ Page 19

Transport de matières dangereuses

■ Pas de panique, suivez le guide !

Ce guide vous est destiné. Il vous informe sur les phénomènes critiques qui peuvent se produire dans notre vallée. S'il vous sensibilise à leur impact, il se donne principalement pour objectif de vous en imprégner et de vous faire connaître les moyens qui pourraient être mis en œuvre par les différents services tout en vous y associant.

Pour votre sécurité et celle de vos proches, ce document doit être précieusement conservé et se trouver à portée de main. Une perforation a été effectuée à cet effet.

LE MOT DU MAIRE

Notre société moderne est de plus en plus souvent confrontée à une multitude de risques. Qu'ils soient naturels, géologiques, climatiques ou industriels, ils représentent un danger potentiel identifié.

À l'échelle de la commune, le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a été élaboré afin d'organiser une réponse rapide, appropriée et efficace face à des situations périlleuses.

Le DICRIM (qui était déjà disponible à la mairie et que vous avez désormais entre les mains) traduit concrètement les dispositions du PCS et vous éclaire sur l'attitude à adopter au cas où... Quoiqu'il arrive, nous ne pouvons plus nous permettre d'être asservis à la Providence et aux coups du destin. Nous nous devons d'envisager le possible... improbable et en évaluer la menace pour concevoir les instruments de prévention et imaginer les moyens techniques et humains opposables à une situation extrême.

Ce document montre qu'il ne faut pas se résigner à la passivité et, qu'à contrario, il est nécessaire d'être conscient des dangers tout en relativisant la situation qu'ils peuvent engendrer. Aux côtés des mesures qui pourraient être mises en œuvre par la commune et ses services, votre rôle est déterminant et peut s'avérer salutaire. Un citoyen informé est un citoyen actif.

Face aux caprices de la nature et aux contingences du progrès humain, restons humbles, responsables et solidaires.

Le Maire,
Thierry Monin

POUR EN SAVOIR PLUS

■ Le site Internet de la commune

DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs, téléchargeable sur www.mairiedesallues.fr

■ IRMA

Institut des risques majeurs
15 rue Eugène Faure 38000 Grenoble
Tél.: 04 76 47 73 73
www.irma-grenoble.com

■ Ministère de l'Énergie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs :
www.prim.net

■ Préfecture de la Savoie

Information et prévention des risques en Savoie
www.savoie.pref.gouv.fr

LE RISQUE MAJEUR

Le risque majeur se définit comme un événement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



L'aléa



L'enjeu

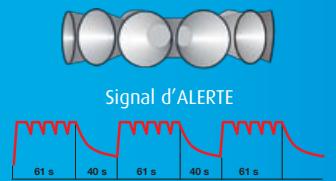


Le risque



LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

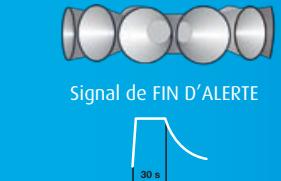
■ Début d'alerte



En cas d'évènement, la sirène peut être déclenchée. Le signal consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de quarante secondes d'un son descendant.

La **mise à l'abri immédiate** est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

■ Fin d'alerte



Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'État et des maires.

À l'heure actuelle, la commune des Allues utilise les moyens suivants :

- > La **sirène** située sur le toit du centre de secours.
- > Les **avertisseurs sonores et les messages diffusés par haut-parleurs fixes** pour le risque d'inondation du Doron des Allues dans le secteur de la Chaudanne.
- > Les **véhicules de la police municipale** équipés de hauts parleurs.
- > Les **panneaux à messages variables**.
- > Les **radios** en FM (97.9 / 98.9 R'Méribel, 103.9 France Bleu Pays de Savoie).

LES BONS RÉFLEXES

■ Ce qu'il faut faire...



Mettez-vous à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, garez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



Écoutez la radio 97.9 ou 98.9 R'Méribel ou 103.9 France Bleu Pays de Savoie

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter les risques d'explosion ou de court-circuit.

■ ... Et ne pas faire !



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

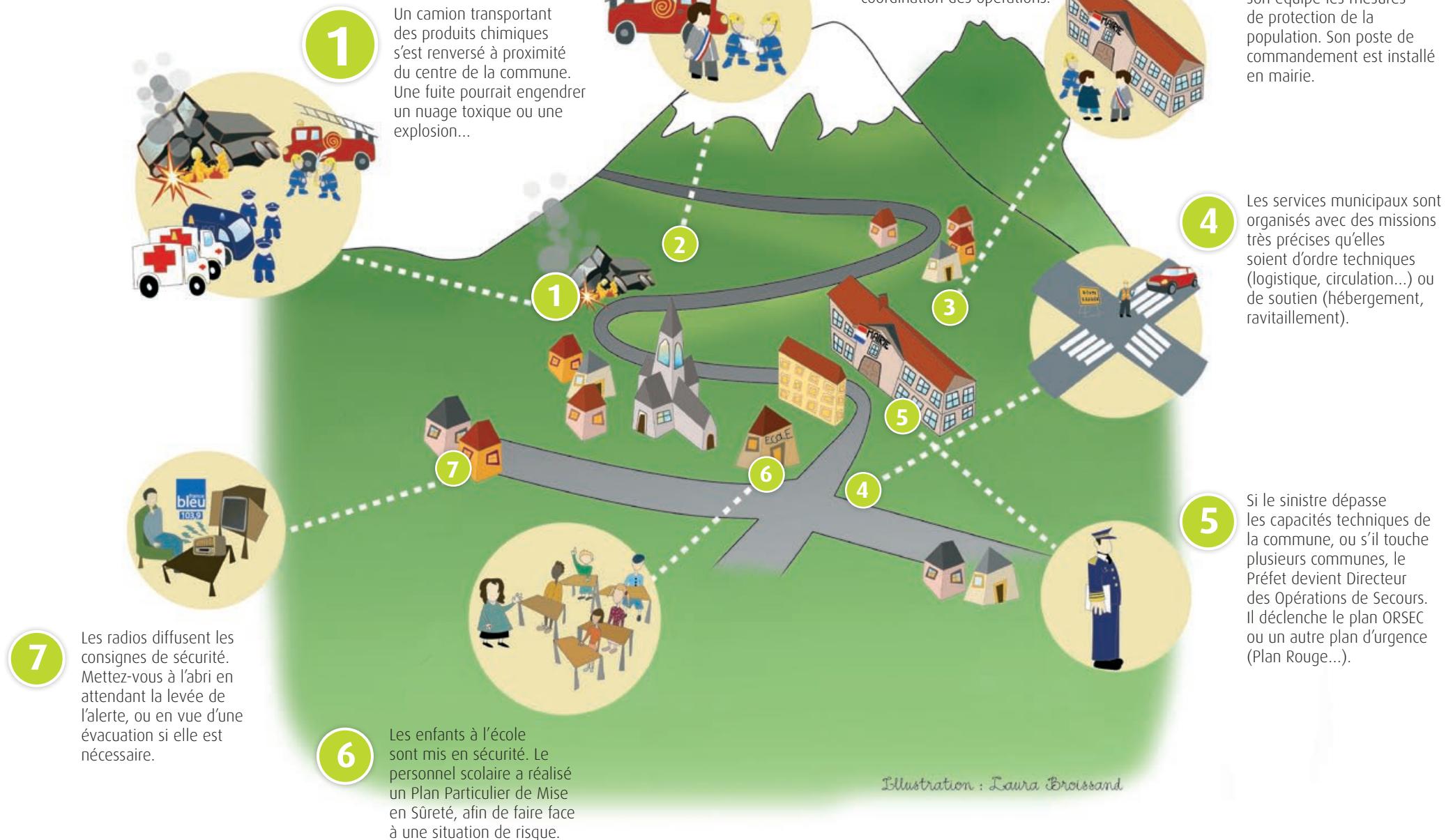
Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



Ne téléphonez pas

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

QUI FAIT QUOI EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?





LES BONS RÉFLEXES

Consignes générales



Consignes spécifiques

> En cas de mise en vigilance :

- Mettez hors d'eau le maximum de vos biens et les produits polluants (engrais, produits de nettoyage, pesticides...).
- Fermez toutes les ouvertures et installez des protections temporaires pour ralentir la pénétration de l'eau et limiter les dégâts.
- Abritez-vous dans les étages (sans prendre l'ascenseur) avec une réserve d'eau potable.
- Écoutez la radio.

> Si vous êtes en voiture :

- Respectez la signalisation si une route est coupée.
- Ne pas franchir les barrières.

> Après l'inondation :

- Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.
- Ne brancher le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.

Évènement marquant

Des débordements importants se sont déjà produits, à l'image du ruisseau de Fontaine Noire, qui en février 1991 à la suite de deux jours de pluies ininterrompus, sortit de son lit, divagua dans les ruelles des Allues en inondant plusieurs caves.



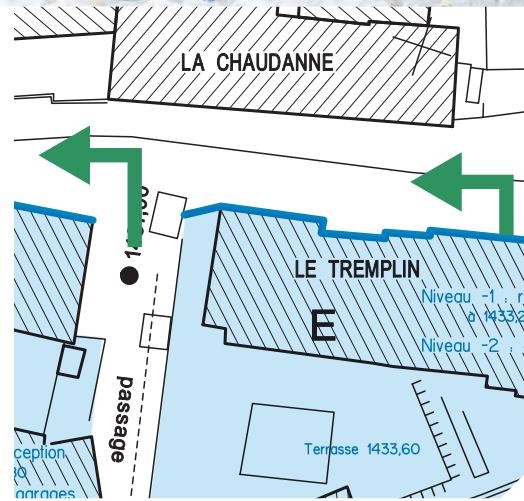
LE RISQUE CRUE TORRENTIELLE ET INONDATION

Des précipitations orageuses intenses, ou des épisodes pluvieux prolongés conjugués avec la fonte des neiges, peuvent grossir les cours d'eau et engendrer des crues torrentielles.

Le phénomène est brutal et s'accompagne généralement d'un fort transport solide (charriage de blocs, sables, débris).

Plusieurs torrents parcourent notre commune et alimentent le Doron des Allues.

Mais le risque le plus important concerne la station de Méribel. Le Doron, recouvert en plusieurs endroits, représente un risque majeur en cas de crue exceptionnelle, notamment sur le site des Ravines. En effet, si le dalot venait à être obstrué, une retenue d'eau importante se formerait et inonderait par plusieurs mètres d'eau le secteur de la Chaudanne. Le déversement sur le talus aval pourrait alors conduire à une rupture rapide du remblai, inondant le « Plan des Combes » au Raffort puis Brides-les-Bains.



LES MESURES DE PRÉVENTION

La prise en compte du risque dans l'aménagement

Un des meilleurs moyens de prévention est d'éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le PIZ (Plan d'indexation en Z) est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement. Pour les zones exposées, il peut prescrire ou recommander la mise en œuvre de protections individuelles ou collectives adaptées en fonction de l'intensité du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existant.

Pour l'existant

Les travaux de protection

Des dégrilleurs installés en amont des busages permettent d'éviter que des embâcles ne les obstruent. Des enrochements ont également été réalisés afin de protéger les berges des phénomènes d'érosion.

Le Plan de Tuéda, quant à lui, joue un rôle de protection naturelle (écrêttement des pointes de crue, plage d'arrêt des matériaux solides).

Enfin des travaux de confortement du remblai et des aménagements hydrauliques vont être réalisés entre 2013 et 2014 sur le site des Ravines afin d'évacuer le risque.

L'entretien des berges

Les abords et le lit des ruisseaux sont périodiquement nettoyés par les services municipaux afin d'éviter la formation d'embâcles lors des crues.

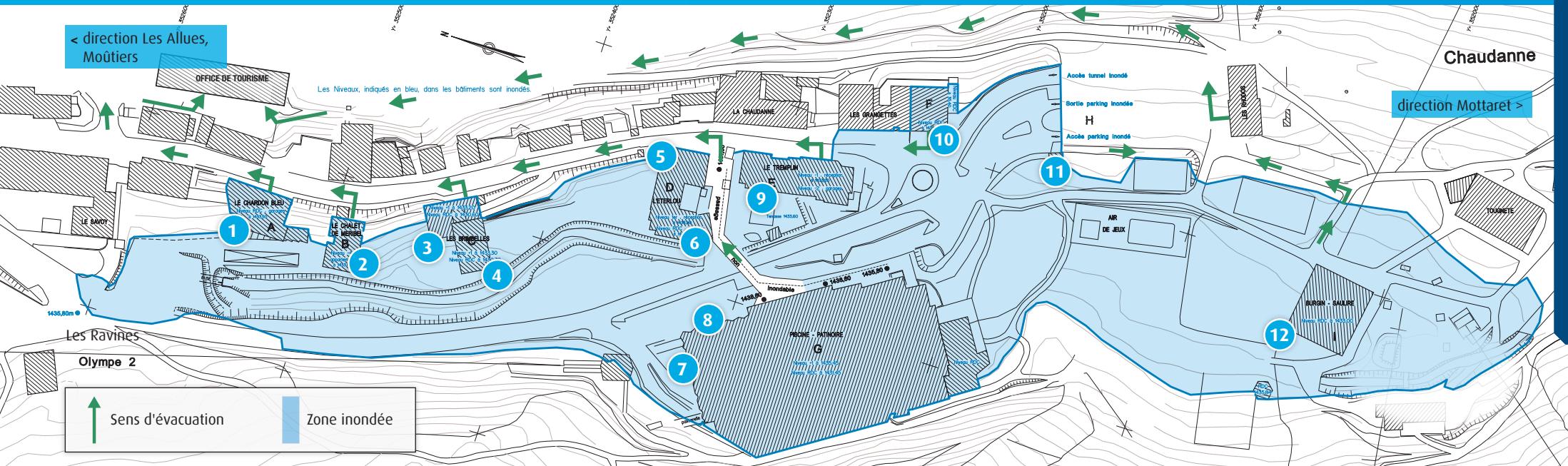
Le système de surveillance et d'alerte

Depuis 2009, un dispositif de surveillance et d'alerte est installé le long du Doron des Allues. Il permet d'anticiper les crues et prendre les mesures préventives qui s'imposent. Une sirène d'alerte suivi du message « **Alerte inondation, veuillez évacuer votre logement** » est diffusé en 3 langues pour les personnes présentes dans la zone de la Chaudanne. Des SMS d'avis sont diffusés aux services concernés ainsi qu'aux responsables de la commune de Brides-les-Bains. Un plan d'évacuation affiché dans les bâtiments complète ce dispositif. Il est présenté page suivante.

PLAN D'ÉVACUATION DE LA CHAUDANNE



Ce plan d'évacuation a été traduit en anglais et en russe.
Il a été déposé dans les immeubles concernés.
Des pancartes d'évacuation spécifiques complètent le dispositif.



1 Le Chardon bleu



2 Le Chalet de Méribel



3 Les Brimbelles



6 L'Eterlou



4 Les Brimbelles



5 L'Eterlou



7 Patinoire



10 Les Grangettes



8 Patinoire



11 Parking Rhodos



9 Le Tremplin



12 Burgin Saulire



LES BONS RÉFLEXES

Consignes générales



Consignes spécifiques

> Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment exposé :



- Fermez les volets.
- Écoutez la radio.
- Renseignez-vous auprès de vos hébergeurs et évacuez uniquement sur ordre.

> Si vous êtes en voiture :

- Respectez la signalisation si une route est coupée.
- Ne pas franchir les barrières.



LE RISQUE AVALANCHE

À chaque chute, la qualité de la neige varie. Une fois déposée, cette neige évolue sous l'effet de son poids, du vent, de la température. Ces facteurs peuvent contribuer entre autres à la désstabilisation du manteau neigeux et provoquer une avalanche.

Les dégâts peuvent être provoqués soit par un effet de souffle qui précède généralement la coulée, soit par un écoulement de neige dense.



La commune compte sur son territoire de nombreux couloirs identifiés au travers de la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CLPA). Ces phénomènes concernent, d'une part, le domaine skiable et, d'autre part, certaines zones urbanisées (Méribel et Mottaret) ainsi que les voies d'accès (RD 90 notamment).

Évènement marquant

Le 30 novembre 1996,

après de fortes chutes de neige combinées à un vent violent, une avalanche se déclenche et percute des bâtiments à Méribel-Mottaret. La neige envahit les deux niveaux inférieurs des immeubles et endommage fortement 9 appartements, vides heureusement à cette époque de l'année. Des dispositifs de protections complémentaires seront mis en place à la suite de cet événement afin de sécuriser plus fortement la zone.

LES MESURES DE PRÉVENTION

La prise en compte du risque dans l'aménagement (limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades...) est la mesure de prévention numéro 1.

Les dispositifs et mesures de protections

Pour l'existant, la commune a installé des ouvrages de protection dans les zones les plus sensibles. Il s'agit de parades actives permettant de fixer ou stabiliser le manteau neigeux (râteliers, filets, banquettes), installées sur les versants les plus pentus, et entretenues annuellement.

Des parades passives, comme les tournes, ont été réalisées afin de protéger des zones urbanisées à Méribel-Mottaret.

La commune dispose également d'un Plan d'Intervention pour le Déclenchement préventif des Avalanches (PIDA) pour la protection du domaine skiable et des routes.

La prévision des conditions météorologiques et du risque avalanche

Un Bulletin d'estimation des Risques Avalanche (BRA) est émis quotidiennement par Météo France indiquant le niveau de risque avalanche du massif. Ce bulletin est complété au quotidien par une prévision locale du risque avalanche (observations et sondages réguliers du manteau neigeux relevés par les stations météo locales).

Bulletin d'estimation des Risques Avalanche disponible au 0 899 71 02 73.



RAPPEL !

> Si vous êtes en ski hors piste ou randonnée, cette pratique comporte des risques :

Informez-vous des conditions neigeuses, demandez l'avis des professionnels (pisteurs, moniteurs, guides) et équipez-vous d'un matériel de secours (détecteur de victimes d'avalanche, pelle, sonde, sac airbag).



 Drapeau jaune : risque faible

 Drapeau à damier jaune et noir : risque marqué à fort

 Drapeau noir : risque généralisé



LES BONS RÉFLEXES

■ Consignes spécifiques

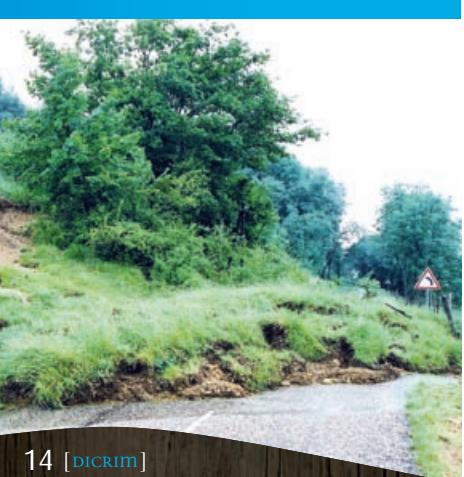


- Éloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse.

> Après l'évènement:



- Évacuez les locaux touchés.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Sur la commune des Allues, on distingue, des glissements de terrain et des chutes de blocs.

■ Risque de glissement de terrain et de coulées boueuses

Le contexte géologique et la saturation des terrains en eau (sources, fortes pluies, fonte des neiges brutales) sont favorables à la formation de glissements de terrain.

De nombreux secteurs de la commune sont concernés par ce phénomène, caractéristique des territoires de montagne, mais les zones les plus actives sont notamment la partie sud du chef-lieu et le caravane du Raffort.

Evènement marquant

En 1999,

une coulée boueuse se forme à la naissance du ruisseau des Grands Numéros, dévale le versant et s'étale sur le parking de Plan Ravet, point de départ pour la réserve naturelle du Plan de Tuéda. Ce glissement de terrain obstrue le Doron et une partie des écoulements se propage ainsi jusqu'à la Résidence des « Alpages du Mottaret » inondant le parking couvert du premier bâtiment.



■ Risque de chute de blocs

L'instabilité des falaises et des versants rocheux résulte de la nature géologique des minéraux, de leur structure, des éventuelles discontinuités ou fracturations, de la géométrie du versant et des conditions météorologiques (quantité d'eau infiltrée, dégel...).

La fonte des neiges, l'alternance gel-dégel ainsi que les périodes de fortes précipitations favorisent la chute des rochers en montagne. Le Villaret, le Chatelet et le nord est de Méribel Village sont exposés aux chutes de rochers.



LES MESURES DE PRÉVENTION

La prévision des mouvements de terrain est très difficile.

Avant la construction de nouveaux bâtiments, des études géologiques sont entreprises et préconisent des mesures de protection constructives.

Des ouvrages de protection par écran de filets sont installés pour sécuriser des zones exposées aux chutes de blocs.

Pour les glissements de terrain, l'eau est l'ennemi numéro un.

La maîtrise de celle-ci est assurée par la réalisation et l'entretien des buses, caniveaux, collecteurs publics ou privés, drains... En 2005, une tranchée drainante a été réalisée dans le secteur des Brames afin de permettre la constructibilité du site.



LES BONS RÉFLEXES

■ Consignes générales



■ Consignes spécifiques

> Pendant la première secousse :



- Restez là où vous êtes.
- À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.
- À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.
- En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.

> Après la première secousse :

- Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.
- Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.



Évènement marquant

Le séisme d'Annecy en 1996 avait une magnitude de 5.2.



LE RISQUE SÉISME

Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaquette adriatique qui elle-même rentre en collision avec la plaque eurasienne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. La commune des Allues est classée en zone de sismicité modérée (classe 3).

Au-delà même de l'effet qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer des mouvements de terrain, des avalanches ou des phénomènes de liquéfaction des sols pouvant faire basculer des bâtiments.

À savoir :

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. L'intensité est quant à elle, associée au lieu d'observation et aux dégâts générés, elle est définie depuis 2000 par l'échelle EMS 98 (European Macroseismic Scale 1998).

LES MESURES DE PRÉVENTION

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible.

Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre :

- sensibilisation de la population,
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.



Interprétation des pictogrammes	
	vent violent
	pluie
	inondation
	orages
	neige/verglas
	avalanche
	grand froid
	canicule

Évènement marquant

La commune a déjà essayé plusieurs tempêtes. Les plus récentes sont celles de 1990 et de 1999 où des arbres ont été arrachés et des toitures envolées.



LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune des Allues

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le **niveau orange**, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : information de la population, annulation des manifestations en plein air...

Comment serez-vous prévenus ?

Les cartes de vigilance sont relayées par les médias. Elles sont diffusées sur le site www.meteo.fr et/ou par téléphone au 0899 71 02 73.

JOUEZ LA PRUDENCE, INFORMEZ-VOUS !

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous.

- Dès le niveau orange, **suivez les conseils de comportements**.
- Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger !



LES BONS RÉFLEXES

■ Consignes générales



■ Consignes spécifiques



- Fermez et bouchez les entrées d'air (porte, fenêtres et aération).

- Les personnes sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre dans le centre de distribution de pastilles d'iode le plus proche.



À savoir:

Des comprimés seront directement distribués dans les écoles, crèches et garderies.

LE RISQUE ACCIDENT NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les centrales plus proches de notre commune sont à plus de 100 km (Ain, Drôme, Isère), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

LES MESURES DE PRÉVENTION

En cas de catastrophe majeure, les autorités peuvent prendre des contre-mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode. L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.

LES BONS RÉFLEXES

■ Consignes générales



■ Consignes spécifiques



- Fermez et bouchez les entrées d'air (porte, fenêtres et aération), arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.
- Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle pour éviter l'explosion.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE CE TYPE D'ACCIDENT :

- Relevez si possible les numéros sur la plaque orange, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.
- Eloignez-vous le plus rapidement possible.
- **ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112**



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques: livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers...

MESURES DE PRÉVENTION ET RÉGLEMENTATION

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire.

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.

